

Département du GARD



MAIRIE
DE
SALINDRES
30340

Tél. : 04 66 85 60 13

Fax : 04 66 85 81 79

E mail:accueil@mairie-salindres.fr

ARRETE

de REGLEMENTATION TEMPORAIRE de la CIRCULATION

le SAMEDI 26 mars en raison du Carnaval

Le Maire de la Commune de Salindres

Vu le Code de la Route et notamment les articles R411.5, R441.8, R411.20

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2212.2, L2213.1, L2512.13 et R2213.1

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu l'arrêté interministériel du 24.11.1967 modifié relatif à la signalisation routière

Considérant l'organisation d'un défilé d'enfants dans le cadre du carnaval des enfants organisé par le comité des fêtes de Salindres.

Considérant ladite manifestation

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et de permettre le bon déroulement de cette manifestation.

ARRETE

Article 1 - *Le Président du Comité des fêtes est autorisé à organiser un défilé d'enfants dans le cadre de la fête dite du carnaval qui se déroulera le 26 mars 2016 de 13h30 à 17h30*

Article 2 - *Durant le temps de ce défilé, la circulation des véhicules est interdite sur le parcours emprunté par ledit défilé, débutant*

Départ : avenue de la tour Bécamel, rue Gély, rue du centenaire, rue Adrien Badin, rue Henri Merle, rue de Cambis, avenue de la tour Bécamel.

Article 3 - *Les mesures sus énoncées seront portées à la connaissance du public par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur et qui sera mise en place par la Commune.*

Article 4 - *Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.*

Article 5 - *Le Secrétaire Général est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation du présent arrêté sera notifié au Commandant de la Gendarmerie de Salindres, au Policier Municipal et au Président du Comité des Fêtes qui sont chargé chacun en ce qui les concerne de l'exécution.*

Fait à Salindres le 3 mars 2016

Le Maire

D. VERDELHAN



Je certifie le caractère exécutoire du présent arrêté

Affiché le : 2/03/2016

Notifié le : 2/03/2016.